

DIRECTION GENERALE ADJOINTE/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

REF :

ARR2020_ - 0095

ARRETÉ

OBJET : AUTORISATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ET DE TERRASSEMENT RUE JULES FERRY A NOISIEL (77186) POUR L'EXTENSION RESEAU GAZ DU 08 JUIN 2020 AU 10 JUILLET 2020

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

VU le Code de la route,

CONSIDÉRANT la demande du 29 mai 2020 de la société TPSM sise 70 avenue Blaise Pascal ZA du Château d'Eau MOISSY CRAMAYEL (77550),

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre des travaux concernant le terrassement et l'enfouissement au rue Jules Ferry à NOISIEL (77186) pour l'extension du réseau gaz,

CONSIDÉRANT que GRDF SAVIGNY LE TEMPLE sise 140 rue de l'industrie (77176) est Maître d'ouvrage,

CONSIDÉRANT que la société TPSM sise Zone d'activités du Château d'eau 70, avenue Blaise Pascal MOISSY CRAMAYEL (77550), est l'entreprise chargée des travaux,

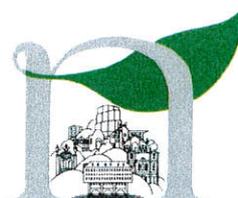
CONSIDÉRANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation aux abords de la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1: La société TPSM sise Zone d'activités du Château d'eau 70, avenue Blaise Pascal MOISSY CRAMAYEL (77550) est autorisée à procéder aux travaux de terrassement et d'enfouissement au rue Jules Ferry à NOISIEL (77186) pour l'extension du réseau gaz, **du 08 juin 2020 AU 10 juillet 2020.**

ARTICLE 2: Les travaux se dérouleront dans une tranche horaire comprise entre **8h00 et 17h30.**

1/3



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2020_ - 0095

Portant « AUTORISATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ET DE TERRASSEMENT RUE JULES FERRY A NOISIEL (77186) POUR L'EXTENSION RESEAU GAZ DU 08 JUIN 2020 AU 10 JUILLET 2020 »

La zone d'affouillement sera balisée. Ce balisage protégera celle-ci à chaque interruption de travail.

ARTICLE 3: La circulation se fera d'une manière alternée et régulée par demi-chaussée pendant la durée des travaux par l'entreprise au moyen de feux tricolores.

ARTICLE 4: Le stationnement sera interdit sur le chantier, qui sera délimité par des panneaux de signalisation.

Les véhicules en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière.

Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 5: La mise en place de la signalisation, et la protection des zones de travail, sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux.

Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public.

ARTICLE 6: La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

ARTICLE 7: Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le Commissaire de Police du Val Maubuée.
- GRDF.
- La Société TPSM.
- Le service communication.
- La police municipale.
- Les services techniques.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télécours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 9: Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage.

Fait à Noisiel, le 4/06/2020

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Cadre réservé à l'AG

2/3



Envoyé en préfecture le 05/06/2020

Reçu en préfecture le 05/06/2020

Affiché le

SLOW

ID : 077-217703370-20200604-ARR2020_0095-AR

VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2020_ - 0095

Portant « AUTORISATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ET DE TERRASSEMENT RUE JULES FERRY A NOISIEL (77186) POUR L'EXTENSION RESEAU GAZ DU 08 JUIN 2020 AU 10 JUILLET 2020 »

Transmis au représentant de l'État le 05 JUIN 2020
Affiché en Mairie le 05 JUIN 2020
Publié au Recueil des Actes Administratifs le 05 JUIN 2020
Notifié le 05 JUIN 2020

3/3

